

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2018-21
du 06 Septembre 2018**

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 Avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certaines de ses attributions,

DECIDE

De louer, à compter du 1^{er} septembre 2018, à Monsieur DECAMBRON Antoine, un jardin situé sur la parcelle AB 236, pour un loyer annuel de 100,00 €, avec gratuité pour remise en état pendant un an (soit, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019).

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

Transmise en préfecture le : 10 10 18
Notifiée le : 06 10 18

